



7416 - La suspension du cycle menstruel pendant le Ramadan

question

Question : Certaines femmes utilisent délibérément pendant le mois de Ramadan des comprimés pour retarder leur cycle menstruel afin d'éviter d'avoir à effectuer un jeûne de rattrapage. Est-ce que cette pratique est permise ? Y a-t-il des moyens pour en dissuader les femmes ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Je pense que les femmes doivent s'abstenir de cette pratique et accepter ce qu'Allah a décrété à l'intention des filles d'Eve. Le cycle menstruel tel qu'il se déroule repose sur une sagesse du Très Haut qui tient compte de la nature de la femme. Si elle empêche le déroulement normal du cycle, elle provoque une réaction nuisible à son propre corps. Or le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Ni préjudice à causer ni dommage à subir** .

Par ailleurs, ces comprimés portent atteinte à l'utérus selon les affirmations des médecins. C'est pourquoi je pense que les femmes doivent éviter leur usage. Allah soit loué pour Son décret et Sa sagesse. Que la femme qui voit arriver son cycle menstruel s'abstienne de prier et de jeûner et qu'elle reprenne ces pratiques dès qu'elle redevient propre et qu'elle jeûne après le Ramadan les jours qu'elle a ratés.